



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE STATIONNEMENT

*Séance du vendredi 17 mars 2017*

### OBJET : 2017/06 VOTE DU BUDGET 2017

Nombre de  
délégués en  
exercice : 10

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 17 MARS A 08H00  
Le Comité Syndical s'est réuni en séance publique  
sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR

Présents : 10

MM. DIONIS DU SEJOUR, ZAMBONI, CHOLLET, EYSSALET, DE SERMET, LUSSET, GRIMA, GILLY.  
MMES BRANDOLIN-ROBERT, IACHEMET

Absents : 0

Date d'envoi de la  
convocation :  
01/03/2017

### Exposé :

Par délibération du Comité Syndical en vertu des modalités d'application des instructions comptables applicables au budget du Syndicat (M14 pour le budget principal), vous avez décidé de voter ce budget au chapitre.

Je vous propose donc d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2017 par chapitre.

Les principales dépenses du syndicat en 2017 vont être des dépenses de fonctionnement conformément au Débat d'Orientation Budgétaires examiné lors du comité syndical du 10 février 2017. Ces dépenses portent sur le remboursement à la Ville et l'Agglomération d'Agen des rôles d'impositions de taxes foncières des parcs de stationnement en ouvrage et surface gérés par le syndicat, des dépenses permettant l'exécution de la nouvelle Délégation de Service Public sur les parcs de stationnement en ouvrage : accompagnement d'un avocat, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le programme fonctionnel et technique du parc de la Gare, frais d'insertion. Les recettes de fonctionnement sont constituées des redevances des anciens contrats Ville et Agglomération pour le premier trimestre et du nouveau contrat pour le reste de l'année ainsi que le remboursement par le délégataire des taxes foncières des parcs.

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Nature des dépenses	Montant	Chap	Nature des dépenses	Montant
011	617 - Études et recherches	22 740,00 €	002	002 - Excédent Fonctionnement Reporté	45 636,80 €
	6161 - Prime d'assurance Multirisques	2 000,00 €	70	7068 - Autres redevances et droits	7 500,00 €
	6226 - Honoraires	17 500,00 €	70	703 - Redevances et recettes d'utilisation du domaine	156 025,00 €
	6231 - Annonces et insertions	3 000,00 €	70	7087 - Remboursements de frais	68 000,00 €
	6257 - Réceptions	1 000,00 €			
	62878 - Remboursements de frais autres organisme	109 365,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>155 605,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>277 161,80 €</b>

Il n'y a aucune dépense d'investissement.

### Attendus et cadre juridique de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et suivants,

**LE COMITE SYNDICAL,**  
après en avoir délibéré à l'unanimité  
**DECIDE**

1°/ **VOTER** les crédits du budget primitif 2017 par chapitre.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 17/03/2017

Transmission le 17/03/2017

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR

